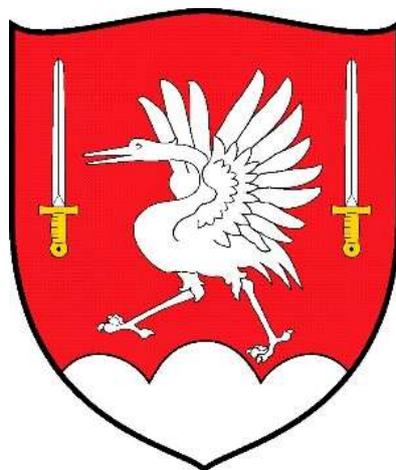


# Commune de Bas-Intyamou



## LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON



Calendrier des activités en pages 21 et 22



## ***Table des matières :***

Dates de parution des prochains bulletins d'information	4
Vœux	5
Conseil communal	6
Personnel communal	7
Population de la commune	8
Accompagnants Villars-sous-Mont	9
Bois de feu	10
Déneigement	11
Pompiers de l'Intyamon	12 et 13
Un voyage de deux décennies – 20 ans de Bas-Intyamon	14 et 15
Cartes journalières dégriffées Commune	16,17 et 18
Le repas accompagné	19
Proches aidants	20
Senior Club	21 et 22
Route des Fleurs 2023	23
Rénovation des bâtiments	24
Etapas pour l'acquisition d'un nouveau chien	25
Pro Senectute	26
Tir en campagne 2024	27 et 28
Places de pique-nique	29
Boîte à livres à Villars-sous-Mont	30

Calendrier intersociété	31
Horaires de l'administration	32

---

## ***Date de parution des prochains bulletins d'information***

Distribution 22 mars 2024 / délai 23 février 2024
Distribution 21 juin 2024 / délai 23 mai 2024
Distribution 23 septembre 2024 / délai 23 août 2024
Distribution 20 décembre 2024 / délai 23 novembre 2024

Les articles ou annonces sont à remettre par mail, en format Word, à l'adresse :

[commune@bas-intyamon.ch](mailto:commune@bas-intyamon.ch)

Info pour les sociétés, seules les dates où le public est invité sont à publier.

## **Vœux**

*En cette fin d'année 2023, le Conseil communal et le personnel communal souhaite à toutes et tous de belles et douces fêtes de Noël.*

*Que ces fêtes soient placées sous le signe de la Paix, de l'Amour et du partage.*

*Pour cette Nouvelle Année qui s'annonce, nous vous souhaitons surtout la Santé car c'est un bien si précieux qu'il faut préserver et apprécier. Le bonheur et la réussite pour chacun.*



## **Conseil communal**

Suite aux élections complémentaires de 2022 et 2023, le Conseil communal se compose ainsi :

M. Olivier Pharisa Syndic	Aménagement du territoire, constructions, environnement, bâtiments communaux, administration générale
M. Eric Barras Vice-Syndic	Eau, épuration, service du feu, police, affaires militaires et protection de la population
M. Cédric Cuttelod	Finances communales, personnel communal, santé
Mme Véronique Dey Conseillère	Ecole, sports, tourisme
M. Benoît Geinoz	Agriculture, alpages, endiguements, forêts, énergie
M. Charles Rime	Routes, transports, édilité, déchets, cimetières
Mme Anne-Marie Seydoux Conseillère	Affaires sociales, petite enfance, seniors, accueil extrascolaire, culture

## **Services communaux :**

Mme Erika Dupont	Secrétaire communale
Mme Léane Barras	Préposée au Contrôle des habitants, Secrétaire-adjointe
Mme Gentrinë Huruglica	Administratrice des finances
Mme Sandrine Audemars	Facturation, contentieux Comptable-adjointe
M. Vincent Castella	Garde-forestier unité de gestion forestière les Merlas
M. Martial Grandjean	Responsable édilité – Fontainier
Mme Sonia Pharisa	Responsable accueil extrascolaire

## ***Personnel communal***

**M. Alex Beaud** garde-forestier, a décidé de terminer sa carrière professionnelle auprès du Service des forêts et de la nature du 3<sup>ème</sup> arrondissement forestier ; il quitte l'unité de gestion forestière des Merlas au 31 décembre 2023.

Nous profitons de ce bulletin pour souhaiter à Alex Beaud plein succès pour son futur et pour le remercier pour les années passées en qualité de garde-forestier au service des communes de Grandvillard et Bas-Intyamon.

**M. Vincent Castella** a été recruté pour succéder à M. Alex Beaud en qualité de garde-forestier pour l'unité de gestion des Merlas. Il est engagé par la commune de Grandvillard pour gérer l'unité de gestion.

M. Vincent Castella est diplômé de l'Ecole Supérieure des Forêts (ESF) de Lyss et il est au bénéfice d'une solide expérience pour ce poste, ayant travaillé 11 années en tant qu'indépendant et 13 ans comme forestier de triage à la commune de Jaun.

Il est entré en service au 16 octobre 2023 et a collaboré ainsi quelques temps avec M. Beaud pour la transmission des affaires.

Nous lui souhaitons plein succès et beaucoup de satisfactions dans sa nouvelle fonction au sein des Merlas.

# Population Bas-Intyamou

## 2023 en quelques chiffres, c'est à ce jour : (Situation au 1<sup>er</sup> décembre 2023)

Bas-Intyamou compte 1'711 **résidents** au 1<sup>er</sup> décembre 2023.

### Selon les détails suivants :

#### Par secteurs :

- Enney 884
- Estavannens 497
- Villars-sous-Mont 330

#### Par sexe :

- 872 hommes
- 839 femmes



#### Par nationalité :

- 1'354 résidents de nationalité suisse
- 357 résidents de nationalité étrangère

#### Par tranche d'âges :

- 373 personnes sont âgées entre 0 et 17 ans
- 1'338 personnes sont âgées entre 18 et 100 ans

#### Evénements d'état civil et mutations durant l'année :

- 16 naissances
- 8 décès
- 191 personnes arrivées
- 139 personnes parties

## Accompagnants Villars-sous-Mont

La commune cherche 1-2 personnes libres aux horaires ci-dessous pour accompagner les enfants de 1 et 2 H (4-5 ans) depuis l'école jusqu'à la carrosserie pour prendre le bus. Ce service est obligatoire pour la commune.

Cette tâche est rémunérée à hauteur de CHF 6.00 par horaire. Durant les vacances scolaires et jours fériés c'est congé.

Merci de prendre contact avec Mme Véronique Dey 079.326.22.92 ou [veronique.dey@bas-intyamon.ch](mailto:veronique.dey@bas-intyamon.ch)

Lundi	11h45 – 12h00	Caroline
Mardi	11h45 – 12h00	Noémie (vacant dès janvier 2024)
Mercredi	11h45 – 12h00	Claudio
Jeudi	11h45 – 12h00	Jacqueline B.
Vendredi	11h45 – 12h00	Eliane



## Vente de bois de feu

Les personnes qui souhaitent acheter du bois de feu doivent s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous d'ici au 1<sup>er</sup> mars 2024. Le bulletin doit être retourné au bureau communal de Bas-Intyamon à Enney.

**Prix :**

- **Fr. 49.00/stère feuillus long vert (3 à 6 mètres)**

-✂-----BULLETIN D'INSCRIPTION-----✂-

Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
No de téléphone :	

Je commande :

..... **stère(s) feuillus long vert**

*\*Le transport est effectué par la commune au prix de CHF 15.00/stère.*

*\*Je m'occupe personnellement du transport.*

**Signature :**

.....

*\*Biffer ce qui ne convient pas*

## ***Travaux de déneigement – stationnement des véhicules***

**A partir du 1<sup>er</sup> décembre.**

Il incombe aux communes de déblayer la neige sur leur territoire. Les propriétaires doivent garder la neige sur leur propriété ; il n'est donc pas question de la pousser sur la chaussée. Il en va de même au bord de la route cantonale.

***Pour faciliter le déblaiement de la neige, les véhicules seront garés sur les places privées ou sur des places de parc publiques, mais en aucun cas au bord des routes.***

Par ailleurs, nous devons nous recommander pour que les haies bordant les routes communales soient taillées chaque automne et que la végétation soit contenue sur les propriétés privées, ceci afin de dégager la visibilité de circulation et pour permettre aux engins de déneigement de circuler. A cet effet, nous vous renvoyons à notre bulletin d'information du mois de septembre qui vous indique les règles et distances à respecter pour les plantations le long des routes.

Le travail de déneigement s'organise de manière à ce que les axes principaux de la commune soient déneigés en premier, puis les axes secondaires, et pour terminer les accès privés (sur mandat uniquement).

Les routes et trottoirs ne sont plus déneigés et salés entre 22.00 h. et 05.00 h. du lundi au samedi, ainsi qu'entre 22.00 h. et 06.00 h. le dimanche.

Nous vous remercions d'avance de faire bon accueil à nos collaborateurs qui oeuvrent durant l'hiver pour assurer ces travaux de déneigement.

---



**SECOURS SUD  
FRIBOURGEOIS**  
GLÂNE - VEVEYSE - GRUYÈRE

## Changement à la tête des pompiers de l'Intyamou

L'année 2024 commencera sous la houlette d'un nouveau commandant pour la compagnie Intyamou. Le capitaine Marc Beaud, de Grandvillard, cède sa place après 10 années de commandement au premier-lieutenant Baptiste Beaud, d'Albeuve.

Marc a débuté sa carrière de pompier au centre de renfort de la Gruyère en 1993. À la suite de son déménagement de Bulle à Grandvillard, il a rejoint le corps des sapeurs-pompiers de Grandvillard en 2001. Après avoir effectué sa formation de chef de groupe en 1999, il poursuit sa formation avec les cours d'officier en 2003 et de commandant en 2012. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014 il reprit les rênes du CSPi Bas-Intyamou, transformé en CSPi Intyamou en 2021 à la suite de la fusion avec le CSP Haut-Intyamou. Actif dans la mise en place du bataillon sud, il commande la compagnie Intyamou depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. La remise de son mandat de commandant ne met pas un terme à son engagement dans les pompiers qu'il continuera en tant qu'officier.

Le premier-lieutenant Baptiste Beaud fit son entrée dans le monde des pompiers en 2012 au sein du CSP Haut-Intyamou. Promu caporal en 2014, il poursuivra sa formation à un rythme effréné : formateur en 2016, conduite d'intervention en 2017 et chef d'intervention en 2018. De 2021 à 2023, Baptiste endossa le rôle de remplaçant du commandant en collaboration avec le capitaine Rafael Merino au sein du CSPi Intyamou. Il créa le groupe « antichute », spécialisé dans les interventions nécessitant des compétences de cordistes.



A droite M. Marc Beaud – à gauche M. Baptiste Beaud

L'état-major de la compagnie Intyamon sera, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, constitué des membres suivants :

<b>Commandant</b>	<b>Rempl. Commandant</b>	<b>Répondant formation</b>	<b>Répondant matériel</b>
Plt Baptiste Beaud Albeuve	Cap. Rafael Merino Albeuve	Lt Lénaïc Bochud Lessoc	Sgt Cyril Antonazzo Grandvillard

*La nomination de Baptiste en tant que commandant doit encore être officialisée par le « CODIR » du Secours sud fribourgeois mais a déjà été validée par l'état-major du bataillon.*

## ***Un voyage de deux décennies : les 20 ans de Bas-Intyamou***

Le 11 septembre 2003, un moment historique a scellé le destin de trois villages, Enney, Estavannens et Villars-sous-Mont qui ont décidé de fusionner pour former la commune de Bas-Intyamou le 1er janvier 2004. Cette fusion a été le point de départ d'une aventure collective marquée par des réalisations notables et des beaux moments de solidarité.

Au cours de ces deux décennies, le Conseil communal a été composé de 21 Conseillères et Conseillers et trois Syndics se sont succédés. Le Conseil communal a mené la commune avec vision et détermination ce qui a abouti à une série de projets significatifs. Parmi ceux-ci, la rénovation et l'agrandissement de l'école d'Estavannens, la rénovation de l'Auberge de la Couronne, la création d'un accueil extrascolaire ainsi que la poursuite du développement de la zone d'activité à Enney ont contribué à façonner le visage dynamique de la commune.

L'investissement dans les infrastructures a été une priorité, avec des projets tels que la construction du bâtiment édilitaire et forestier, la sécurisation des passages à niveaux à Enney, des importantes mesures de protection contre les crues, la réalisation d'un concept d'eau potable interconnecté pour alimenter les villages, la poursuite du développement/amélioration du réseau d'eaux usées et l'entretien et amélioration des infrastructures routières. A cela s'ajoute également le développement des espaces publics comme les places de jeux, la rénovation de fontaines, etc. Le Conseil s'est également battu pour l'augmentation de la desserte en transports publics.

Bas-Intyamou n'a pas échappé aux épreuves, telles que l'incendie dévastateur de Villars-sous-Mont en 2017. Face à cette tragédie, la commune a démontré une remarquable unité et solidarité, soutenant les familles touchées et renforçant les liens au sein de la communauté. Cela a mis en lumière l'engagement des hommes et des femmes qui veillent à la sécurité et à la protection de la population, notamment les pompiers.

La population de Bas-Intyamou a augmenté de manière significative, passant de 1003 habitants en 2004 à 1711 habitants aujourd'hui. Cette croissance a nécessité des ajustements, toujours en cours, notamment dans les infrastructures scolaires. Les écoles des villages ont été regroupées et les services de transport scolaire ont également évolué pour garantir la sécurité et le confort des enfants.

Bas-Intyamou a mis en place des initiatives pour soutenir ses aînés, avec la création, en 2022, d'une commission senior proposant une gamme variée d'activités. La vie associative dans les villages a été maintenue et encouragée, renforçant le tissu social de la commune.

Les finances de la commune ont suivi la tendance de la croissance démographique, avec une augmentation des recettes fiscales et des charges. La maîtrise des finances nécessite une vigilance constante, mais Bas-Intyamou a réussi à maintenir un équilibre financier.

Le personnel communal, désormais composé de 21 collaborateurs/trices (temps partiel et temps plein) alors qu'il était de 7 collaborateurs/trices en 2004, a joué un rôle clé dans la mise en œuvre des projets et la gestion quotidienne de la commune. Trois collaborateurs ayant connu la fusion sont toujours au service de la commune.

En rétrospective, les 20 ans de Bas-Intyamou racontent une histoire de fusion réussie et d'unité communautaire. Alors que la commune regarde vers l'avenir, elle peut être fière de son parcours et est prête à relever les défis à venir avec la même détermination qui a marqué ses deux premières décennies.



# Découvrez la Suisse avec la carte journalière dégriffée Commune.



[cartejournaliere-commune.ch](http://cartejournaliere-commune.ch)



## ***Voyager en train***

Les cartes journalières communes qui permettaient de voyager dans toute la Suisse avec un seul abonnement pour un jour défini ont été abolies et remplacées par des cartes journalières communes dégriffées.

Ces cartes journalières seront en vente au bureau communal, dès le 11 décembre 2023 et elles seront valables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ce qui change, c'est :

- Les cartes journalières peuvent être réservées pour 6 mois à l'avance
- La carte est nominative ; vous devrez prouver votre identité au personnel qui contrôle
- Plus vous réservez tôt, moins c'est cher
- Le choix est donné de voyager en première ou deuxième classe, et d'appliquer l'abonnement mi-tarif si vous le possédez
- Un contingent de cartes communes est disponible pour la Suisse entière. Il se peut dès lors que vous ne trouviez pas de cartes journalières pour le jour désiré.
- En cas d'incapacité de voyager le jour désiré, vous avez la possibilité de vous faire rembourser. Néanmoins, si le jour du voyage est proche, il faudra produire des justificatifs pour obtenir le remboursement.

Pour les renseignements, consultez la rubrique : [www.cff.ch](http://www.cff.ch) – rubrique : cartes journalières

Les CFF lancent une offre à l'occasion de cette carte journalière dégriffée Commune. Vous pouvez profiter d'un demi-tarif découverte valable deux mois. Cette offre est valable jusqu'au 30 juin 2024. Pour profiter de cette offre, vous devez vous rendre auprès d'un point de vente desservi des transports publics.

*Bon voyage !*

# Carte journalière dégriffée Commune.

La carte journalière dégriffée Commune est une offre contingentée disponible auprès des communes et des villes. Son principe est le suivant: plus vous réservez tôt, plus vous voyagez à prix réduit.

## Descriptif et conditions.

### Carte journalière dégriffée Commune:

- Elle est valable le jour sélectionné jusqu'au lendemain à 5h00 sur toutes les lignes du rayon de validité de l'AG.
- Elle est disponible dans la limite des stocks disponibles. Toutes les communes et villes ont accès au même contingent. Une fois ce contingent épuisé, il n'est pas possible d'acheter d'autres cartes journalières dégriffées Commune auprès d'une autre commune ou ville suisse pour le jour souhaité.
- Elle existe, selon les disponibilités, pour la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> classe.
- Elle est disponible avec ou sans abonnement demi-tarif.
- Elle est uniquement disponible en prévente dès 6 mois avant le départ et jusqu'à la veille de celui-ci. Il n'est pas possible de l'acheter le jour du voyage.
- Elle est toujours nominative. Les voyageuses et voyageurs doivent pouvoir justifier de leur identité auprès du personnel de contrôle des transports publics au moyen d'une pièce d'identité officielle avec photo ou d'un abonnement de transports publics valable. Toute revente ou transmission est donc exclue.
- Il n'existe pas de version pour les enfants ni pour les chiens. Ceux-ci bénéficient de conditions avantageuses avec l'assortiment actuel pour les enfants ou les chiens: voir [cff.ch/enfants](http://cff.ch/enfants) et [cff.ch/chiens](http://cff.ch/chiens).
- Elle n'est remboursée que dans certains cas exceptionnels. Voir «Possibilités de remboursement».

### Prix.

La carte journalière dégriffée Commune existe en deux niveaux de prix. Le niveau de prix le plus avantageux est disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage.

Assortiment	Niveau de prix 1 disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage	Niveau de prix 2 disponible jusqu'à la veille du voyage
2 <sup>e</sup> classe avec demi-tarif	39 francs	59 francs
2 <sup>e</sup> classe sans demi-tarif	52 francs	88 francs
1 <sup>re</sup> classe avec demi-tarif	66 francs	99 francs
1 <sup>re</sup> classe sans demi-tarif	88 francs	148 francs

### Achat et disponibilité.

Pour savoir où, quand et à quels prix la carte journalière dégriffée Commune est disponible, veuillez consulter la page [cartejournaliere-commune.ch](http://cartejournaliere-commune.ch)

La carte journalière dégriffée Commune peut être obtenue au choix sous forme papier auprès d'un point de vente ou par e-mail.

### Possibilités de remboursement.

Les remboursements ne sont possibles que dans les cas exceptionnels ci-après, moyennant une franchise de 10 francs.

- Cartes journalières dégriffées Commune identiques achetées par erreur en plusieurs exemplaires. (Présentation obligatoire des cartes journalières dégriffées Commune)
- Carte journalière dégriffée Commune achetée pour le mauvais groupe de clients (p. ex. demi-tarif au lieu du plein tarif). (Présentation obligatoire de la carte journalière dégriffée Commune et de l'abonnement demi-tarif, sous réserve d'en posséder un)
- Incapacité de voyager (maladie, accident). (Présentation obligatoire d'un certificat d'incapacité de voyager valable signé par un médecin)
- Décès de la personne. (Présentation obligatoire d'un certificat de décès)
- Remboursement en cas d'achat ultérieur d'abonnements personnels (p. ex. AG) par la cliente ou le client (non-application de la franchise).

Si l'une des exceptions susmentionnées se produit, veuillez adresser la demande de remboursement au point de vente auprès duquel vous avez acheté la carte journalière dégriffée Commune. Le point de vente transmet ensuite cette demande aux CFF aux fins de vérification. En cas d'autorisation, la commune/ville procède au remboursement de la carte journalière dégriffée Commune.

**Important:** veuillez vérifier tout de suite après l'achat de la carte journalière dégriffée Commune que vos données personnelles et le jour de votre voyage sont corrects.

# Le Repas accompagné

Un service d'aide au repas pour les personnes âgées et/ou malades qui vivent à domicile.



Le Repas accompagné est un moment de partage à domicile entre une personne âgée et/ou malade et une Auxiliaire de santé CRS formée et qualifiée.

Selon les désirs et capacités de la personne ou les demandes de ses proches, le Repas accompagné c'est :

- un menu sain et appétissant défini ensemble
- un accompagnement pour les courses et le choix des produits
- des plats confectionnés à quatre mains
- une jolie table pour le plaisir des yeux
- un repas savoureux et convivial
- des astuces pour ouvrir l'appétit et donner envie de manger
- des méthodes pour faciliter la prise alimentaire

Le Repas accompagné dure 3 heures et son tarif est défini en fonction des possibilités financières de la personne.

## Renseignements

Du lundi au vendredi  
de 7h30 à 11h30  
au **026 347 39 79**

## Croix-Rouge fribourgeoise

Aide aux proches  
Rue G.-Techtermann 2  
1700 Fribourg  
[aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch](mailto:aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch)



Être aidé  
quand  
on aide

### Aide aux proches

Vous vous occupez régulièrement à domicile de votre conjoint ou parent âgé, malade ou en fin de vie ?

Notre personnel qualifié et expérimenté prend soin ponctuellement ou régulièrement de votre proche en votre absence.

Que ce soit pour reprendre votre souffle, un impératif, des vacances, un rendez-vous médical ou de loisir, ou toute autre raison, **vous avez la possibilité de faire appel à notre service de relève.**

**N'hésitez pas  
à nous contacter**

**026 347 39 79**

Du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30

Croix-Rouge fribourgeoise  
Aide aux proches



Rue G.-Techtermann 2  
1701 Fribourg

[aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch](mailto:aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch)



ETAT DE FRIBOURG  
STANT FRIEBURG  
Direction de la santé et des affaires sociales DSAS  
Direktion für Gesundheit und Sozialen GDZ



Besundheitsförderung Schweiz  
Promotion Santé Suisse  
Promotione Salute Svizzera

Si vous préférez être contacté, retournez-nous le bon ci-dessous dûment rempli par courrier ou par e-mail.

**BON**  
**3 HEURES**  
**GRATUITES**

**POUR NOTRE SERVICE DE RELÈVE**

1 bon par famille

Nom: .....

Prénom: .....

N° de téléphone: .....

Adresse: .....

NPA et Lieu: .....

E-mail: .....



# *Le Senior Club dès 60 ans*



## **A VOS AGENDAS**

**Le calendrier que les animateurs et animatrices vous proposent jusqu'en juin 2024.**

**Le détail des activités est affiché dans chaque village  
(Enney : La Sieste / Villars-sous-Mont : L'Espace Gourmand /  
Estavannens : L'Etape – Viandes des Préalpes – Ferme Les  
Chaux)**

**Pour toutes ces animations vous pouvez vous adresser à la représentante de  
votre village pour les transports.**

Jacqueline Bourquenoud 079.643.99.51 (Villars-Sous-Mont)

Anita Magnin 079.741.57.12 (Estavannens)

Annette Wicht 079.767.68.38 (Enney)

<b>DATE</b>	<b>HEURES</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>LIEUX</b>	<b>INSCRIPTIONS JUSQU'AU</b>	<b>COUTS</b>	<b>CONTACT</b>
ME 3 janvier 2024	15H00-17H00	Loto Home de l'Intyamon	Villars-sous-Mont	----	Cartons	Responsable des villages
VE 12 janvier 2024	13H30-16H30	Marche : Calendrier de l'Avent au Crêt	Départ Edilité Enney 13H30	Habits chauds et bottes	Goûter organisé	079.643.99.51
ME 17 janvier 2024	14H30-16H30	Café Patois avec Alodie, Home de Villars-sous-Mont	Départ Edilité Enney 14H00	----	Boissons	
VE 19 janvier 2024	14H00-17h00	Jeux de cartes et autres	Auberge de la Couronne Enney	----	Boissons	079.643.99.51
ME 27 janvier 2024	20H00	Théâtre patois et français avec enfants	Salle communale Albeuve	05.01.24 rendez-vous aux lieux habituels des villages à 19h15	Prix du billets	079.767.68.38
VE 2 février 2024	11H30-15H00	Repas Crêpes de la chandeleur	Auberge de la Couronne Enney	jusqu'au 31 janvier 2023	Boissons	079.767.68.38
ME 7 février 2024	15H00-17H00	Loto Home de l'Intyamon	Villars-sous-Mont	---	Cartons	responsables des villages
ME 14 février 2024	14H00-17h00	Café Patois avec Alodie	Auberge de la Couronne Enney	---	Boissons	
VE 16 février 2024	13H30-17H00	Jeux de cartes et autres	Auberge de la Couronne Enney	---	Boissons	
MA 19 mars 2024	14H30-16H30	Thé dansant Home Villars-sous-Mont	Départ Edilité Enney 14H00	----		079.252.56.43
VE 14 juin 2024	10H00-17H30	Course des seniors	A définir	dès que possible	---	079.326.22.92

# **ROUTE DES FLEURS 2023**

**REMISE DES PRIX AU PAQUIER LE 24 AOÛT à 18H30**

Chers Amis,

Prix de la 5<sup>e</sup> édition de la Route des Fleurs, la célébration biennale de nos jardins qui, pour la seconde fois, s'est étendue à l'Intyamon.

Petit rappel : les jurys passent à deux reprises dans les jardins candidats du concours et notent leur état en se basant sur la qualité esthétique, l'harmonie, la variété des espèces, etc... Les critères sont multiples et le jury de passionnés est également renforcé de professionnels. Cette année, 3 jurés ont parcouru le secteur de la SD de Gruyères-Le Pâquier et Broc, et 8 jurés en ont fait autant dans l'Intyamon. Un travail enrichissant pour chacun et chacune. Les prix récompensant les lauréats sont offerts par des partenaires qui soutiennent notre démarche : UFT, Ricoter, Parc Naturel Gruyère-Pays-d'Enhaut, La Fleuriste à Epagny, l'Espace Gourmand à Villars-sous-Mont, Le B&B Château d'Enhaut à Broc et Cailler à Broc.

**Les lauréats de l'édition 2023 sont :**

**Pour le secteur de la SD de Gruyères,**

Anne Van de Wiele, Le Pâquier, 1<sup>er</sup> prix (106 points)

Myriam Savary, la Rose des Vents, Broc, 2<sup>me</sup> prix. (101 points)

Julie Viard, Gruyères, 3<sup>me</sup> prix. (96 points).

**Pour le secteur de l'Intyamon,**

Sonia Meunier, Montbovon, 1<sup>er</sup> prix (391 points)

Nicole Mantel, Montbovon, 2<sup>me</sup> prix (346 points)

Raymonde Grangier, Les Sciernes-d'Albeuve, 3<sup>me</sup> prix (337 points)

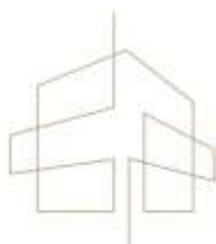
Coup de cœur du jury 2023 : Annelise Pharisa, Estavannens.

Et pour chaque participant, un sac de terreau Ricoter et une boîte de chocolat Cailler.

Pour l'édition 2025, nous allons travailler à une mouture toute nouvelle de la ROUTE DES FLEURS. Sachant que nous avons des perles sur notre territoire, nous voulons continuer à favoriser l'échange entre les passionnés de jardins de l'Intyamon et de Gruyères et environs. C'est cet objectif qui va guider le travail du comité de la Route des Fleurs, et nous comptons sur vous pour 2025 afin que nos beaux jardins continuent de faire la fierté de notre région.

Le comité de la Route des Fleurs.

p.a. Office du Tourisme de Gruyères.



CENTRE DE COMPÉTENCES EN  
RÉNOVATION DES BÂTIMENTS – CCRB  
KOMPETENZZENTRUM FÜR  
GEBÄUDESANIERUNG – KGS

**le Centre de Compétences en Rénovation des Bâtiments CCRB se met à disposition des communes fribourgeoises et de ses habitants pour accélérer la rénovation énergétique et l'adaptabilité de votre bien immobilier.**



Dans le cadre du Programme Bâtiments, des Communes Durables et de Qualidomum (Senior+), le CCRB propose aux communes fribourgeoises différentes prestations de conseils personnalisés pour leurs citoyennes et leurs citoyens.

**Hotline :**

+41 26 684 38 58, les mardis et jeudis matin entre 9h00 et 12h00

**Formulaires de contact :**



Des professionnels et des experts de la rénovation et de la transformation énergétiques vous répondront et vous proposeront un conseil pertinent, neutre et impartial.

**N'hésitez pas à contacter le CCRB, il est temps de se lancer !**

**Informations :** Blaise Clerc, Directeur du CCRB, Mobile : +41 79 636 50 00



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Changement LDCh au 01.01.2024

## Les étapes pour l'acquisition d'un nouveau chien



J'ai eu un chien au cours des dix dernières années.

**OUI**

J'ai déjà mon ID AMICUS.



**NON**

Je participe à un **cours théorique** auprès d'un-e éducateur-trice canin-e agré-e par le SAAV.

Je me rends auprès de ma commune pour obtenir mon ID AMICUS.

Je peux **acquérir** un chien et je dois l'inscrire dans AMICUS.

L'**éducation** de mon chien est importante. Je l'éduque par moi-même ou je prends des cours.

J'ai 18 mois pour éduquer mon chien et passer l'**évaluation pratique de conductibilité**. Je peux trouver la liste des éducateur-trice-s canin-e-s agréé-e-s sur le site du SAAV et prendre contact avec celui ou celle de mon choix.

Moi et mon chien avons **réussi** l'évaluation pratique de conductibilité.

Bonne suite!

Moi et mon chien avons **échoué** à l'évaluation pratique de conductibilité. Nous avons trois essais au total. Ensuite, l'éducateur-trice canin-ne aura l'obligation de l'annoncer auprès du SAAV.

Plus de renseignements sur  
[www.fr.ch/vie-quotidienne/animaux-de-compagnie/chiens](http://www.fr.ch/vie-quotidienne/animaux-de-compagnie/chiens)



## **Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !**

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration **d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un•e bénévole expérimenté•e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2024, ce service aura lieu **du 29 janvier 2024 au 30 avril 2024**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 15 janvier 2024 uniquement** par téléphone (numéros ci-dessous).

N'hésitez pas à demander le flyer au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40**.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg  
[www.fr.prosenectute.ch](http://www.fr.prosenectute.ch)

TIR EN CAMPAGNE  
24-25-26 MAI 2024



La société de tir Bas-Intyamou a le plaisir d'annoncer à la population qu'elle organisera en mai 2024 le Tir en Campagne gruérien.

## **TIR EN CAMPAGNE ORGANISÉ SUR LE SITE DE TIR DE GRANDVILLARD**

Le tir en campagne a été organisé déjà 3 fois sur le site de tir de Grandvillard. La 1<sup>ère</sup> édition décentralisée avait été mise sur pied par la société de tir de Grandvillard en 1986 avec l'installation de 60 cibles manuelles et marquage à la palette. Trente années plus tard en 2006, la jeune société de Bas-Intyamou avait à nouveau l'honneur d'accueillir les tireurs gruériens. Plus récemment, la société a organisé cette compétition en 2021 de manière non officielle lors de la période de crise sanitaire.

### **OBJECTIF DE LA MANIFESTATION**

Pour l'édition 2024 qui aura lieu les 18 – 24 – 25 – 26 mai, la société de tir Bas-Intyamou souhaite renouer avec les années glorieuses de cette manifestation qui attirait un nombre important de tireurs et démontrer à la population que le tir est un sport rassembleur et multigénérationnel. Les objectifs principaux sont de créer un cadre accueillant afin que chaque participant puisse prendre part au tir dans les meilleures conditions et quitter la place de fête en étant satisfait de sa prestation et du moment passé sur le site de la fête.

L'objectif interne pour la société est d'attirer plus de 300 personnes habitant les communes de Grandvillard ou Bas-Intyamou en plus du millier de tireur du district avec le slogan :

***TOUS ENSEMBLE AU TIR EN CAMPAGNE A GRANDVILLARD / BAS-INTYAMON !!!***

Afin d'atteindre notre objectif, l'organisation d'un concours de groupe va être mis sur pied pour la discipline 300 mètres et des Fass 90 seront mis à disposition. Un groupe doit être composé au minimum de 4 personnes ou de 5 personnes au maximum. Chacun citoyen peut inscrire un groupe qui peut être formé dans le cercle familial, amis, contemporains, voisins de quartier, sociétés locales, entreprises, anciens tireurs ou jeunes tireurs de la société, etc. Les trois meilleurs résultats

Des tireurs du groupe seront comptabilisés pour établir le classement. Un classement individuel récompensera également les lauréats des différentes catégories.

### **Trois possibilités de participer vous sont offertes :**

1. Participer en tant que membre d'un groupe (discipline 300 mètres)
2. Participer de manière individuelle (discipline 300 mètres et/ou 25 mètres)
3. Profiter de l'ambiance et passer du bon temps sur le site de la fête sans forcément tirer

Le Tir en Campagne est composé de deux disciplines, le tir au fusil à 300 mètres et le tir au pistolet à 25 mètres. Les personnes qui souhaitent s'initier à ces disciplines sont les bienvenues. Des moniteurs de tir seront présents pour les accompagner afin de leurs expliquer les bases et les mesures de sécurité.

### **LE TIR EN CAMPAGNE**

Le tir fédéral en campagne est le plus grand festival de tir au monde. Pendant tout un week-end, l'une des traditions de tir les plus anciennes est célébrée au niveau national avec convivialité et sportivité.

### **LA SOCIETE DE TIR BAS-INTYAMON**

La société de tir de Bas-Intyamou a été fondée le 10 février 2000 à la suite de la fusion des sociétés de tir d'Enney-Villars-sous-Mont, d'Estavannens et de Grandvillard. La société compte actuellement 75 membres dont 20 jeunes tireurs. Grâce à cette jeunesse, la société illustre son dynamisme et sa motivation.

Les membres de la société de tir Bas-Intyamou vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année, vous remercient sincèrement de votre soutien et se réjouissent de vous accueillir sur la place de fête du Tir en Campagne lors des journées des 18 – 24 – 25 – 26 mai 2024.

***ON COMPTE SUR VOUS !!!***

## *Places de pique-nique*

En collaboration avec la SIV de Villars-sous-Mont, la place de pique-nique de la Chapelle rose, sur le sentier des comtes est terminée. Avec la participation du PNR, 3 arbres y ont été plantés afin de l'ombrager.



Dans chaque village vous trouver des places similaires :

Enney : place de jeux + La Biolla.

Estavannens : place de jeux + Vers la Chapelle.

Villars-sous-Mont : Vers la Chapelle Rose.

Nous profitons de remercier les SIV de nos villages de la bonne collaboration durant toute l'année.

Le Conseil communal

---

## **Boîte à livres à Villars-sous-Mont**

---



**Pour le bonheur des adeptes du partage et de la culture !**

La société d'intérêts villageois de Villars-sous-Mont a installé en août dernier une boîte à livres à l'école de Villars-sous-Mont.

Echangez un livre que vous aimé contre un autre.

Et si vous n'en avez pas, prenez-en un quand même !

Nous comptons sur vous pour la faire vivre.



## ***Calendrier des sociétés et manifestations***

17.12.2023		Les Zygomatiques – chœur d'enfants	Eglise de Grandvillard
19.12.2023		Les Zygomatiques – chœur d'enfants	Home de l'Intyamon à Villars-sous-Mont
18, 24, 25 et 26 mai 2024		Société de tir de Bas-Intyamon	Tir en campagne
22.06.2024		Les Zygomatiques – chœur d'enfants	Concert annuel – lieu à définir
Avril 2028		La Poya d'Estavannens	



## COMMUNE DE BAS-INTYAMON

Route de l'Intyamou 36  
1667 Enney



☎ 026 921 81 00

Service de piquet : ☎ 026 921 81 08

🌐 [www.bas-intyamou.ch](http://www.bas-intyamou.ch)

✉ [commune@bas-intyamou.ch](mailto:commune@bas-intyamou.ch)

### **Heures d'ouverture de l'administration communale :**

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14h00 – 17h30
Mardi	8h30 – 11h30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14h00 – 19h00
Vendredi	8h30 – 11h30	FERME

### **L'administration communale sera fermée :**

Vacances d'Hiver du 22 décembre 2023 au 7 janvier 2024

### **Heures d'ouverture des déchetteries :**

<b>SITE ENNEY</b>	Heures d'Eté (1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre)	Heures d'Hiver (1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars)
Mardi	13h30 – 14h30	13h30 – 14h30
Mercredi	17h30 – 19h00	17h30 – 18h30
Samedi	9h00 – 12h00	9h00 – 12h00
<b>SITE GRANDVILLARD</b>	Heures d'Eté (1 <sup>er</sup> avril au 30 novembre)	Heures d'Hiver (1 <sup>er</sup> décembre au 31 mars)
Mardi et Jeudi	17h30 – 19h30	18h00 – 19h00
Mercredi	10h00 – 11h00	10h00 – 11h00
Samedi	10h00 – 12h00	10h00 – 12h00

**Vous pouvez obtenir le mémo déchets à l'accueil des déchetteries.**